

Inscriptions et Règlement

www.trinosaurelesmureaux.fr

Rubrique: Triathlon des Mureaux 2022
Inscriptions

<https://1dossard.com/tri-mureaux-2022>

Frais d'inscription :

25 euros pour S limité à 350 participants dès 16 ans
(augmentation 28 euros au 1^{er} mai)

15 euros pour XS limité à 250 participants dès 12 ans
(augmentation 18 euros au 1^{er} mai)

Lieu : Base de loisirs du Val de Seine à Verneuil sur Seine. Accès via l'A13 :

Sortie Les Mureaux, traversée des Mureaux, direction Verneuil sur Seine.

Présentation obligatoire de la licence le jour de la course ou d'une pièce d'identité si le dossier est complet.

Pass compétition sur place pour les non licenciés en plus du certificat médical,

Horaires S : Retrait des dossards 11 h - 13h15

Parc à vélo : 12 h 45 - 13 h 30

Briefing 15 min avant **Départ donné à 14 h**

Horaires XS : Retrait des dossards : 11 h - 15h15

Parc à vélo : 14 h 45 - 15 h 30

Briefing juste avant Départ avancé à **15 h 45 vague féminine**

Départ à 16h Pour tous sauf Benjamins 16h10

Règlement du S et du XS

Triathlon des Mureaux

Val de Seine - 22 mai 2022

Le règlement applicable est le Règlement Général de la FFTRI

(Règlementation sportive 2022)

[reglementation-sport-2022v1.pdf](#)

ARTICLE 1: Rappel de la réglementation FFTRI

- Chaque concurrent disposera de son propre équipement et devra **apporter son propre bonnet de natation**
- Tout véhicule suiveur est interdit, aucune aide extérieure pendant la partie cycliste, sauf celle prévue par l'organisateur.
Drafting autorisé
- La circulation dans le parc à vélo est limité aux organisateurs, arbitres et concurrents seulement.
- **Le Comité organisateur décline toute responsabilité** en cas de perte, bris ou vol de matériel.
- **L'équipe médicale** se réserve le droit d'arrêter tout concurrent dont elle jugerait l'état de santé incompatible avec la poursuite de l'épreuve.
- Le **chronométrage à puce** sur l'ensemble de l'épreuve est à fixer à la cheville et à rendre obligatoirement à la fin de l'épreuve.
- Le classement sera réalisé à la suite de chaque course lorsque le podium sera arrivé.
- Récompenses: **Podium des 3 premiers** par catégorie et par genre.

Règlement du S et XS

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 22 mai 2022

ARTICLE 2 : NATATION

L'épreuve de natation se déroule dans le lac de la base de loisir de Verneuil sur seine. Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° (partie natation annulée si la température de l'eau est inférieure à 12°). Au dessus de 24° l'utilisation de la combinaison est interdite.

Les concurrents devront porter leur **bonnet de bain personnel**

ARTICLE 3 : CYCLISME

- Port du casque obligatoire,
- Jugulaire fermée dans le parc à vélos
- Le dossard devra être visible dans le dos
- Ceinture dossard autorisée
- Parcours sur routes fermées à la circulation
- Rouler à droite de la chaussée sauf s'il existe un couloir de circulation réservé à l'épreuve,
- **Drafting autorisé**

ARTICLE 4 : COURSE A PIED

- L'épreuve se déroulera sur la base de loisir de Verneuil.
- Le dossard devra être visible de face

Règlement de l'épreuve

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 22 mai 2022

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

Le triathlon des Mureaux-Val de Seine Sprint est ouvert aux **licenciés et aux non-licenciés** :

- les **licenciés** doivent fournir une copie de leur licence de triathlon en cours de validité.
- Les **non-licenciés** doivent présenter un certificat d'aptitude à la pratique du triathlon en compétition + pass compétition dispo sur place.
- Les participants de **moins de 18 ans** devront en supplément fournir une **autorisation parentale**.

Ces documents sont indispensables pour le retrait des dossards.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT MEDICAL

Les remboursements auront lieu uniquement sur justificatifs médicaux et par écrits (e-mail). La demande d'annulation sera prise en compte en cas d'accident ou de maladie grave du coureur.

Conditions de remboursement :

- report de l'inscription à 2023 ou remboursement de 100% des frais d'inscriptions jusqu'au 31/03/2022
- report de l'inscription à 2023 ou remboursement de 50% des frais d'inscriptions jusqu'au 30/04/2022
- report de l'inscription à 2023 à partir du 1/05/2022. Aucun remboursement ne sera possible au-delà de cette date,

Règlement de l'épreuve

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 22 mai 2022

ARTICLE 7 : ANNULATION CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de décision préfectorale ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

La COVID-19 n'est pas considérée comme un cas de force majeure.

ARTICLE 8 : DROIT A L IMAGE

De Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Dès lors qu'un participant règle son inscription il reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Parcours Natation

1 boucle de 750 m pour le S
1 boucle de 400 m pour le XS



Parcours Vélo

2 boucles de 10 km pour le S
1 boucle de 10 km pour le XS



Parcours Course à Pied

2 boucles de 2,5 km pour le S
1 boucle de 2,5 km pour le XS



Inscription / Règlement

Inscriptions en ligne sur le site internet :

www.trinosaurelesmureaux.fr

Rubrique Triathlon des Mureaux 2022 - Inscriptions

<https://1dossard.com/tri-mureaux-2022>

Inscription : 90 euros par équipe limité à 120 équipes
(Augmentation 100 euros au 1^{er} mai)

Présentation obligatoire de la licence le jour de la course

Ou d'une pièce d'identité si dossier complet

Lieu : Base de loisirs du Val de Seine à Verneuil sur Seine.

Accès via l'A13 : Sortie Les Mureaux, traversée des Mureaux, direction Verneuil sur Seine.

Horaires :

- 7h30 : Ouverture du secrétariat

- 9h15 : Fermeture du parc à vélo

- 9h30 : **Départ de la première équipe**, puis un départ toute les minutes

Chronométrage : Chronométrage à puce sur l'ensemble de l'épreuve à rendre obligatoirement à la fin de l'épreuve

Règlement de l'épreuve

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 22 mai 2022

Le règlement applicable est le Règlement Général de la FFTRI

(Règlementation sportive 2022)

[reglementation-sport-2022v1.pdf](#)

ARTICLE 1: Epreuve contre la montre, rappel de la réglementation FFTRI

- L'équipe est composée de **trois à cinq** membres, la composition des équipes peut être **masculine, féminine ou mixte**.(jusque l'arrivée)
- Les **jeunes** (de cadet à junior) constituent: soit des équipes de même catégorie d'âge, soit des équipes composées au maximum de deux catégories d'âges successives (catégorie sur la personne la plus âgée).
- Tous les membres d'une même équipe doivent porter une **tenue identique** (tenue club ou à défaut tee-shirt de la même couleur). Pénalité: Départ refusé.
- Le départ est normalement donné à **intervalle régulier** (un départ chaque minute).[...].
- Aucun départ de l'aire de transition ne pourra s'effectuer **à moins de trois** athlètes de la même équipe.
- A tout moment de la compétition, la tête de l'équipe doit être composée d'**au minimum trois athlètes** groupés.
- Ces **trois athlètes doivent passer l'arrivée groupés**.
- Le classement de l'équipe sera effectué sur la base du **temps réalisé par le troisième équipier**.

Règlement de l'épreuve

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 22 mai 2022

ARTICLE 2 : NATATION

L'épreuve de natation se déroule dans le lac de la base de loisir de Verneuil sur seine. Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° (partie natation annulée si la température de l'eau est inférieure à 12°). Au dessus de 24° l'utilisation de la combinaison est interdite.

Les concurrents doivent amener et porter leur bonnet de natation personnel.

ARTICLE 3 : CYCLISME

- Port du casque obligatoire,
- Jugulaire fermée dans le parc à vélos
- Le dossard devra être visible dans le dos
- Ceinture dossard autorisée
- Parcours sur routes fermées à la circulation
- Rouler à droite de la chaussée sauf s'il existe un couloir de circulation réservé à l'épreuve,
- Drafting autorisé uniquement avec les membres de votre équipe.

ARTICLE 4 : COURSE A PIED

- L'épreuve se déroulera sur la base de loisir de Verneuil.
- Le dossard devra être visible de face

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

Le triathlon des Mureaux-Val de Seine Sprint par équipe est ouvert aux **licenciés et aux non-licenciés** :

- les **licenciés** doivent fournir une copie de leur licence de triathlon en cours de validité.
- Les **non-licenciés** doivent présenter un certificat d'aptitude à la pratique du triathlon en compétition et prendre un pass compétition.
- Les participants de **moins de 18 ans** devront en supplément fournir une **autorisation parentale**.

La présentation des documents sera indispensable pour le retrait des dossards.

Règlement de l'épreuve

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 22 mai 2022

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT MEDICAL

Les remboursements auront lieu uniquement sur justificatifs médicaux et par écrits (e-mail). La demande d'annulation sera prise en compte en cas d'accident ou de maladie grave du coureur.

Conditions de remboursement :

- report de l'inscription à 2023 ou remboursement de 100% des frais d'inscriptions jusqu'au 31/03/2022
- report de l'inscription à 2023 ou remboursement de 50% des frais d'inscriptions jusqu'au 30/04/2022
- report de l'inscription à 2023 à partir du 1/05/2022. Aucun remboursement ne sera possible au-delà de cette date,

ARTICLE 7 : ANNULATION CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de décision préfectorale ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

La COVID-19 n'est pas considérée comme un cas de force majeure.

ARTICLE 8 : DROIT A L IMAGE

De Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Dès lors qu'un participant règle son inscription il reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Parcours Natation

1 boucle de 750 m



Parcours Vélo

2 boucles de 10 km



Parcours Course à Pied

2 boucles de 2,5 km

